

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire en cours

AIM réalise la Maîtrise d'Oeuvre pour la construction d'un bâtiment de stockage pour la société OSTERMANN à St Marcellin.

Architecte : Henri HUE



Les pièces constitutives des marchés de travaux

Nos clients nous questionnent souvent sur les documents constitutifs des marchés de travaux, de leur contenu et de leur utilité..

Nous proposons donc ci-joint une synthèse des principaux documents constitutifs d'un marché de travaux.

A retenir que le document principal valant commande est bien l'acte d'engagement et que les autres documents ne sont utiles que pour préciser le contenu et les conditions administratives de la commande.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 36	
10 personnes + 1 contrat en alternance	Dont avants projets : 17	Dont DCE : 9 avec affaires en consultation 4
	Dont chantiers : 6	Dont AMO : 4

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : aim.sarl@wanadoo.fr - site : www.aim-ingenierie.com

PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX



Pièce technique



Pièce administrative

Documents définissant le contenu de la prestation à réaliser et les conditions administratives applicables au contrat



 CCTP
Cahier des Clauses
Techniques Particulières

 DPGF
Décomposition du Prix Global et
Forfaitaire (ou BPU Bordereau des
Prix Unitaires)

 CCAP
Cahier des Clauses
Administratives Particulières

 CCAG
Cahier des Clauses
Administratives Générales

 Pièces graphiques
(plans, détails)

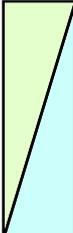
 Calendrier de Réalisation
(Planning)

 Etude de sol

 PGC
Plan Général de Coordination

 DIUO phase conception
Dossier d'Interventions
Ulérieures sur l'Ouvrage

 Autres études techniques
spécifiques à l'opération
(diag. amiante, pollution,...)

 Autres documents spécifiques
à l'opération :
Cadre des objectifs environnementaux,
Contraintes acoustiques,
Charte chantier vert,
Règlement de chantier,
...

 CCTG
Cahier des Clauses
Techniques Générales

 Acte d'Engagement

 Avenant(s)

Annexes administratives
à produire sous peine de
nullité du marché :

- Attestations d'assurances
- Qualifications
- Attestations (impôts, URSSAF, ...)
- Déclaration sur le travail clandestin
- ...

Les pièces constitutives d'un Marché de Travaux

Les pièces d'un marché de travaux ont un ordre de prévalence qui est usuellement celui proposé ci-après.

Acte d'Engagement

Ce document contient principalement l'identification des parties, l'objet du marché, les délais d'exécution et le prix ; il est revêtu de la signature de l'entrepreneur et de celle du maître d'ouvrage. Il cite l'ensemble des autres pièces constituant le marché ainsi que l'ordre de prévalence des pièces.

CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

Le CCAP définit les clauses administratives applicables au contrat (mode de règlement, pénalités, modalités de réception...). En cas d'absence de mention, c'est le CCAG qui s'applique.

CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Le CCTP décrit les ouvrages à réaliser par l'entrepreneur pour le prix consigné dans l'acte d'engagement, suivant les plans contractuelles et les conditions administratives énoncées au CCAP.

DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)

La DPGF détaille pour chaque ouvrage le mode de métré, les quantités et les prix unitaires de chaque ouvrage prévu au marché. Les quantités sont données à titre indicatif et ne remettent pas en cause le caractère global et forfaitaire du marché. En cas de marché sur attachements, la DPGF est remplacée par le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Plans

Les plans, coupes, façades et détails définissent les ouvrages dûs dans le cadre du contrat.

Autres pièces techniques (étude de sol, diagnostics,...)

Calendrier de réalisation

Il indique les dates de début et de fin de l'intervention de chaque corps d'état avec détail des tâches, la date du début de la période de préparation et la date d'achèvement de l'ouvrage.

PGC (Plan Général de Coordination)

Etabli par le coordonnateur SPS, le PGC précise les dispositions à prendre pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs sur le chantier, ainsi que la répartition de la charge de ces dispositions.

DIUO (Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage)

Etabli par le coordonnateur SPS, le DIUO précise les dispositions à prendre pour assurer la sécurité dans le cadre des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales)

Le CCAG est l'objet de la norme NFP03-001.

Il définit l'ensemble des clauses administratives applicables au contrat. Le CCAP étant prioritaire, le CCAG n'a d'intérêt que pour les clauses non citées au CCAP.

CCTG (Cahier des Clauses Techniques Générales)

Ce sont les normes et documents techniques unifiés (DTU) applicables à chaque corps d'état.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre précisé l'acte d'engagement (généralement celui où elles sont énumérées ci-dessus).

Avenants

Les avenants sont établis postérieurement à la signature du marché pour formaliser une modification dans le cadre de l'exécution se traduisant par une modification du prix, du délai, ou de toute autre disposition.

Les avenants sont de véritables contrats en eux-mêmes. Les nouvelles dispositions qu'ils édictent prévalent sur les clauses initiales visées par la modification, et s'insèrent donc au même niveau que celles-ci dans la hiérarchie des pièces.